



Cette année, c'est sur une magnifique esplanade que nous avons célébré la commémoration du **11 novembre**, en présence de nombreux St Clarais. Le soleil était présent et nous avons même pu prendre le verre de l'amitié à l'extérieur.

### **LE TELETHON 3,4 et 5 décembre 2010**

Cette année encore les Saints Clarais se sont mobilisés et grâce à leurs multiples actions, un chèque de **4175€** a été remis à l'AFM par Annie SUD l'organisatrice de cette manifestation et Andrée CARDONA trésorière. Un grand **MERCI** à tous les commerçants, producteurs, associations du village, mais aussi de Cambernard, Labastidette, Lamasquère, St Lys ... Au personnel communal, à Etienne, Geneviève, René ... La liste est longue et sûrement incomplète. Nous ne citerons qu'une action : les enfants du CLAE des écoles du village ont fabriqué et vendu des objets (**200€ pour l'AFM**)  
**BRAVO et MERCI à TOUS.**

### **ACCUEIL DES NOUVEAUX**

Samedi 15 janvier, nous avons accueilli les nouveaux arrivants. Ils étaient nombreux cette année et c'est dans une bonne ambiance que les conversations se sont engagées. Ils ont pu faire connaissance avec les responsables des Associations du village qui ont présenté toutes les activités et manifestations qui se déroulent sur notre village.

### **REPAS DU 3ème AGE**

Dimanche 16 janvier s'est déroulé, comme chaque année, le repas des aînés et du personnel communal, en toute convivialité. Ensuite embarquement sur un bateau pirate où les acteurs du foyer rural de Cambernard nous ont régallés pendant plus d'une heure.





## Le SIAS annonce une année riche en réalisations

Les agents du SIAS, Syndicat Intercommunal d'Action Sociale, se sont rassemblés mardi à la salle des fêtes de Seysses pour écouter les vœux de Mme NOVAU, la présidente, accompagnés de la traditionnelle galette.

Tout en émettant une légère inquiétude concernant la réforme de la dépendance attendue à l'automne 2011, la présidente a dressé un bilan optimiste du syndicat d'aide à domicile qui constate une hausse des heures d'intervention et développe en parallèle son réseau avec les services sociaux.

Malgré le parfum alléchant des focaces, les esprits étaient aussi tournés vers la construction du nouveau siège social, route d'Ox, avec un emménagement prévu cet été.



**SIAS**  
 Syndicat Intercommunal d'Action Sociale  
 8, rue du Général de Gaulle  
 31600 SEYSSSES  
 Tél: 05 61 56 18 00  
 Fax : 05 61 56 78 40  
 Email : [contact@sias-services.fr](mailto:contact@sias-services.fr)  
[www.sias-services.fr](http://www.sias-services.fr)

Le SIAS, Syndicat Intercommunal d'Action Sociale est une collectivité territoriale créée en 1981 qui regroupe 20 communes : Beaumont sur Lèze, Eaunes, Frouzins, Labarthe sur Lèze, Labastidette, Lagardelle sur Lèze, Lamasquère, Lavernose Lacaze, Le Fauga, Le Lherm, Pins Justaret, Roques sur Garonne, Roquettes, Saint Clar de Rivière, Saint Hilaire, Saubens, Seysses, Villate, Villeneuve Tolosane.

Il a pour vocation la mise en place de services permettant le maintien à domicile des personnes âgées, et/ou handicapées, ou en sortie d'hospitalisation, ou en maladie ponctuelle invalidante. Plus de 115 personnes interviennent au quotidien auprès de 600 bénéficiaires pour assurer des services d'aide à domicile, de petit dépannage et de portage de repas.

**De nouveaux axes de développement** : le SIAS travaille sur plusieurs projets pour améliorer le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapés et devenir un guichet unique . Le transport à la demande individualisé ou un service de soins infirmiers à domicile sont des dossiers à l'étude.

### **UTAMS (Unité Territoriale d'Action Médico Sociale)**

23 utams sur le territoire de la Haute-Garonne.

Celles-ci sont des antennes du Conseil Général et permettent un accueil de proximité.

Les professionnels présents dans ces UTAMS (des secrétaires médico-sociale, des assistantes sociales, des éducateurs et assistants sociaux, des psychologues, des médecins Petite enfance, des puéricultrices, des médecins des actions sanitaires, des infirmiers) sont là pour vous suivre dans vos démarches et vous aider à trouver la meilleure solution possible à votre situation.

**UTAMS de MURET tél: 05.62.11.62.40**  
**44 avenue Jacques Douzans 31600 Muret**





## BORNES TEXTILES : une 2ème vie pour les vêtements!

Désormais **19 BORNES TEXTILES** sont mises en place sur la Communauté d'Agglomération du Muretain. A St Clar, elles sont placées à côté du récup' verre. Chaque semaine, ou selon le remplissage de la borne, l'association «Le Relais» (entreprise de l'économie solidaire, pour la récupération des textiles) prend en charge les textiles déposés dans les bornes.

**Une fois collectés, les textiles sont triés, réemployés à 40% et recyclés à 60% et dans tous les cas valorisés à plus de 85% (fabrication de matériaux d'isolation).**

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter la CAM au **05.34.46.30.50**



## DECHETTERIE

Pour des raisons de sécurité et de rapidité, la CAM va installer une barrière automatique à l'entrée de la déchetterie de Muret. L'autorisation d'accès se fera par reconnaissance des véhicules après lecture des plaques d'immatriculation. Ce nouveau système remplacera le principe d'accès par vignette.

Toute modification d'enregistrement consécutive à un changement de véhicule devra se faire par téléphone auprès de la CAM.

Vous devez procéder à un enregistrement et compléter le formulaire sur [www.agglo-muretain.fr](http://www.agglo-muretain.fr) ou disponible en mairie.

**En 2011, les encombrants passeront sur la commune :**

**Mercredi 16 mars, Mercredi 8 juin,**

**Mercredi 7 septembre et Mercredi 23 novembre**

**Nous vous rappelons que les objets pouvant être transportés dans une voiture ne sont pas considérés comme encombrants et donc ne seront pas ramassés.**



## ÉCOLOGIE CITOYENNE

Pour ceux qui possèdent un **composteur**, un petit rappel. Cela permet la transformation de déchets en un produit comparable à l'humus. Très important, cela réduit les ordures ménagères (en théorie 60 kg/an par habitant) et chacun peut avoir son propre « engrais naturel ».

**Que peut-on composter ?**

- Épluchures, marc de café
- Restes de repas
- Déchets végétaux (tonte, feuilles mortes...)
- Mouchoirs en papier,
- Sciures et cendres de bois non traité en petite quantité

Éviter les restes de viande, noyaux, lierre, thuya, litière pour animaux, coquillage, excréments. Vérifier l'humidité, si besoin arroser, brasser pour aérer avec une fourche au printemps et en été. Après l'hiver, au réveil de la nature, votre compost sera mûr et pourra être incorporé à la terre.

**Les sacs jaunes :** (ramassage mercredi matin) N'y mettre absolument que :

- Les boîtes métalliques (conserves, boisson, barquette alu)
- Papiers et journaux, cartons et briques alimentaires,
- Bouteilles en plastique vides (eau, jus de fruits, soda, lessive, adoucissant, shampoing, gel douche...)

**ET SURTOUT PAS** les emballages plastiques qui entourent les packs d'eau ou certains journaux...

Sinon la collecte entière est perdue.



## EGLISE et URBANISATION

Voilà la rénovation extérieure de notre église enfin terminée, ainsi que les travaux d'urbanisation, d'éclairage ...  
Création de l'esplanade devant l'église et autour du monument aux morts.



## ASSAINISSEMENT

Une passerelle a été construite sur le SA-GAYOT pour le passage de l'assainissement. Les maisons situées au chemin de Baradas peuvent ainsi se raccorder au réseau. Cette passerelle fera également la relation avec le parcours santé.



## CADRE DE VIE

- Des bornes « verre et textile » sont à votre disposition devant les ateliers municipaux. Aucun autre encombrant ou déchet ne doit être déposé à cet endroit, (plusieurs déchetteries sont à votre disposition, renseignement en mairie).
- Nous avons constaté à plusieurs reprises des décharges sauvages de gravats et de déchets divers.
- Nous vous rappelons que **les poubelles doivent être impérativement rentrées après le passage du camion** (ramassage lundi et jeudi matin), (poche jaune ramassage mercredi matin).
- Propriétaires de chiens : un chien errant ou fugueur est un chien en danger, mais c'est également un danger pour les autres, en cas d'accident votre responsabilité peut être recherchée

## DEGRADATIONS



Après la destruction des arbres sur l'aire de jeux et sur le chemin qui mène à l'école, ce sont maintenant tous les tuteurs neufs des arbres qui ont disparus.